



COMMISSION EUROPÉENNE

Technologies de la société de l'information

**Priorité thématique
de la Recherche et du Développement au titre du Programme Spécifique
«Intégration et renforcement de l'Espace Européen de la Recherche»
du sixième Programme-Cadre Communautaire**

Programme de travail

Troisième révision

(Décision C(2005)4006 de la Commission, du 18 octobre 2005)

(Modifications à "Priorité 2: Technologies de la société de l'information" partie de la décision C(2004)4178 de la Commission, du 29 octobre 2004)



Information Society
Technologies

<http://www.cordis.lu/ist>

Table des matières

1. Introduction	5
2. Contenu technique.....	6
2.41.6 Systèmes audiovisuels en réseau et plates-formes domestiques	6
3. Informations relatives à l' appel	8

1. Introduction

Le programme de travail «Technologies de la société de l'information» (TSI) 2005-06 précise les activités dans le domaine thématique prioritaire TSI du programme spécifique «Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche» (PS1¹), pour deux ans, 2005 et 2006. Il définit les priorités des appels à propositions pour ces deux années, le plan de mise en oeuvre et les critères qui seront employés pour l'évaluation des propositions reçues en réponse à ces appels.

Le programme de travail TSI 2005-06 fut adopté le 29/10/04² définissant le contenu de trois appels à propositions :

- IST Call 4, date de clôture le 22.03.2005
- IST Call 5, date de clôture le 21.09.2005
- Appel à soumission continue « Technologies Futures et Emergentes – domaine ouvert », date de clôture le 20.09.2005 pour des propositions succinctes³.

Cette révision du programme de travail définit les priorités pour un autre appel à propositions qui sera publié en 2005 :

- IST Call « Systèmes audio-visuels en réseau et plateformes domestiques », date de clôture le 20.12.2005

Cette révision amende les sections suivantes du programme de travail TSI 2005-06 : section 2 (« Contenu technique ») et section 5 (« Information relative aux appels »).

¹ OJ L 294, 29.10.2002

² C(2004)4178, cf. Information Society Technologies on http://www.cordis.lu/fp6/sp1_wp.htm.

³ La date de clôture finale pour la soumission d'une proposition STREP complète, après l'évaluation positive d'une proposition succincte, est le 14.02.2006.

2. Contenu technique

2.41.6 Systèmes audiovisuels en réseau et plates-formes domestiques

Objectifs

Faire évoluer les systèmes et les applications audiovisuels dans des environnements convergents de diffusion et de communications IP, incluant les environnements domestiques et du domicile élargi pour les utilisateurs et appareils électroniques nomades. L'objectif consiste à avancer l'état actuel des connaissances en exploitant les points forts de l'UE dans les domaines des réseaux audiovisuels et des réseaux IP multimédia, ceci afin de d'assurer un niveau de prestation de services garanti dans un éventail d'environnements complexes interopérables, ainsi qu'un usage optimisé des caractéristiques de bande passante et/ou de qualité de service du réseau d'acheminement sous-jacent, de manière à pouvoir proposer, à une très large audience, des services et des programmes multimédia à échelle variable et à haute valeur ajoutée, qui soient fournis sans interruption à différents types d'appareils électroniques. Le travail proposé devrait également favoriser l'émergence de marchés concurrentiels horizontaux tout au long de la chaîne de valeur en réduisant les obstacles à l'entrée sur le marché et en permettant l'existence de nouveaux modèles commerciaux viables.

Pôles d'intérêt

1. Innovation dans le traitement des données audiovisuelles et multimédia, de bout en bout, depuis le producteur de contenu au consommateur de contenu, couvrant plusieurs des aspects suivants:
 - i) personnalisation, navigation dans le contenu, gestion de la protection contre la copie et des droits d'auteur;
 - ii) codage avancé exploitant les caractéristiques du réseau sous-jacent, capacités d'agrégation et de manipulation des données, format adaptable/échelonnable ;
 - iii) transcodage des formats et des applications ;
 - iv) accès aux données et restitution de ces données sur des terminaux de faible puissance et à faible coût capables de traiter et d'afficher des contenus d'échelle variable ou des contenus hautement interactifs.
2. Architectures ouvertes et à échelle variable de réseaux audiovisuels et à domicile, traversant des réseaux IP hétérogènes incluant les réseaux de diffusion, de multidiffusion ainsi que les réseaux de communication d'accès supportant les utilisateurs et appareils électroniques nomades/mobiles, architectures permettant d'acheminer/stocker/mettre en mémoire tampon, distribuer et récupérer du contenu audio-visuel (y compris le cinéma digital et la télévision HD) et de fournir des services multimédia hautement interactifs.

Cette recherche devrait couvrir un ou plusieurs des aspects suivants : la synchronisation des différents canaux de distribution ; les problèmes de contrôle liés à la prestation de services dans des environnements aussi bien intradomains qu'interdomaines des opérateurs ; gestion et contrôle des services et réseaux domestiques ; réseaux locaux ad-hoc ou de senseurs ; non

interruption des sessions et connectivité et contrôles transparents dans les réseaux personnels, réseaux domestiques et réseaux du domicile élargi.

Les travaux doivent se situer dans un contexte de système, adressant l'intégration multitechnologique et la convergence des radiodiffusions, des télécommunications et des systèmes domestiques. Les Projets Intégrés sont notamment encouragés à couvrir toute la chaîne de valeur, à proposer des solutions compatibles et interopérables et à valider les solutions de bout en bout proposées en utilisant des services et des applications en ligne hautement interactifs et distribués (par exemple les jeux en réseau).

La recherche proposée doit également prendre en considération une utilisation aisée et agréable pour l'utilisateur final, en répondant aux attentes des utilisateurs de nouvelles et meilleures expériences audio-visuelles.

Les travaux doivent contribuer notablement au développement de normes internationales ouvertes/interopérables; la participation d'organisations des pays tiers est encouragée, notamment des économies émergentes importantes d'Asie et d'Amérique du Sud.

Dans le cas où une recherche sur les communications par satellite est incluse dans le travail proposé, celle-ci doit être clairement considérée dans le contexte des activités de l'ESA. Les activités concernant les communications par satellites seront menées en coordination avec les activités de la priorité thématique "aéronautique et espace".

Instruments: IP, NoE.

Budget indicatif: 52,5 millions d'euros

3. Informations relatives à l' appel

Appel TSI 41

1) **Programme spécifique:** «Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche»

2) **Priorité thématique/domaine:** Technologies de la société de l'information (TSI)

3) **Intitulé de l'appel:** Systèmes audio-visuels en réseau et plateformes domestiques

4) **N° d'identification de l'appel:** FP6-2004-IST-41

5) **Date de publication**⁴: 18/10/2005

6) **Date(s) de clôture**⁵: 20/12/2005 à 17 heures (heure de Bruxelles)

7) **Budget indicatif total:** 52,5 millions d'euros

8) Domaines et instruments:

Le présent appel concerne les propositions répondant aux objectifs suivants:

<u>Objectifs stratégiques 2005-2006</u>	<u>Instruments</u> ⁶	<u>Rapport instruments nouveaux⁷/traditionnels⁸ (%)</u>	<u>Budget indicatif</u> <u>M€</u>
2.41.6 Systèmes audiovisuels en réseau et plates-formes domestiques	IP, NOE	100/0	52,5

9) Nombre minimal de participants⁹

<u>Instrument</u>	<u>Nombre minimal</u>
IP, NOE	3 entités juridiques indépendantes originaires de 3 MS ou AS différents, dont au moins 2 MS ou ACC

⁴ Le Directeur Général responsable pour la publication de l'appel peut publier l'appel jusqu'à un mois avant ou jusqu'à un mois après la date envisagée de publication.

⁵ Dans le cas où la date de publication est avancée ou retardée (cf. note ci-dessus), la date de clôture sera ajustée conformément, si nécessaire, dans l'appel à proposition publié.

⁶ IP = Integrated Project; NoE = Network of Excellence; STREP = Specific Targeted Research Project; CA = Coordination Action; SSA = Specific Support Action

⁷ Instruments nouveaux: IP et NoE

⁸ Instruments traditionnels: STREP, SSA et CA

⁹ MS = États membres de l'UE; AS (y compris ACC) = États associés; ACC = pays candidats associés.

Toute entité juridique établie dans un État membre ou un État associé, qui comprend le nombre requis de participants, peut constituer l'unique participant d'une action indirecte

10) Restrictions à la participation: aucune

11) Accord de consortium: les participants aux actions de RDT consécutives à cet appel sont tenus de conclure un accord de consortium.

12) Procédure d'évaluation: la procédure d'évaluation comporte une seule étape. Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.

13) Critères d'évaluation: voir section 4 du programme de travail TSI 2005-06¹⁰

14) Délais indicatifs de l'évaluation et de la sélection: les résultats de l'évaluation devraient être disponibles dans les 2 mois suivant la date de clôture.

¹⁰ Cf. Information Society Technologies on http://www.cordis.lu/fp6/sp1_wp.htm